#### Pérou (indicatif de pays +51)

##### Communication du 27.I.2003:

Le *Ministerio de Transportes y Comunicaciones*, Lima, annonce qu’à partir du 1er mars 2003, les modifications de numérotation pour les appels vers les communications téléphoniques longue distance nationale seront les suivantes:

* Service longue distance national

Les indicatifs longue distance seront remplacés par de nouveaux indicatifs à raison d’un pour chaque département.

*Exemple:*

*Pour appeler Cajamarca, il faudra composer le: 0 + 76 + numéro d’abonné (SN – Subscriber Number).*

###### Les nouveaux indicatifs de zones départementales seront:

| Indicatifs existants valables  jusqu’au 28.II.2003 | Nouveaux indicatifs  à partir du 1.III.2003 | Département |
| --- | --- | --- |
| 1 | 1 | Lima et Callao |
| 44 44 94 44 | 44 43 42 41 | La Libertad Ancash San Martín Amazonas |
| 34 54 54 54 54 | 56 54 53 52 51 | Ica Arequipa Moquegua Tacna Puno |
| 64 64 94 64 64 64 64 | 67 66 65 64 63 62 61 | Huancavelica Ayacucho Loreto Junin Pasco Huanuco Ucayali |
| 44 74 74 74 | 76 74 73 72 | Cajamarca Lambayeque Plura Tumbes |
| 84 84 84 | 84 83 82 | Cuzco Apurimac Madre de Dios |

Ces modifications de numérotation sont conformes au nouveau plan technique de numérotage de base, approuvé en vertu de la Résolution suprême No 022-2002-MTC et modifié par la Résolution suprême No 003-2003-MTC, publiées au Journal officiel El Peruano le lundi 2 IX.2002 et le jeudi 16.I.2003, respectivement.

Le plan technique de numérotage de base mentionné est entré en vigueur le 2.IX.2002, sauf pour les première et la deuxième étapes de mise en œuvre.

Contact:

Ministerio de Transportes y Comunicaciones  
Secretaría de Comunicaciones  
Av. 28 de Julio, No. 800  
LIMA 1   
Perú  
Tél: +51 1 332 4079  
Fax: +51 1 332 4084  
URL: www.mtc.gob.pe

Communication du 4.VIII.2010:

Le *Ministerio de Transportes y Comunicaciones*, Lima, annonce que, conformément à l'Arrêté ministériel N° 477-2009-MTC/03, la Zone mobile virtuelle *(Área Virtual Móvil*) entrera en vigueur le 4 septembre 2010.

La Zone mobile virtuelleest une zone mobile unique pour tout le Pérou (au niveau national), dans laquelle le numérotage des services mobiles est considéré comme étant "non géographique", c'est-à-dire non associé à un *département* donné. Par conséquent, les zones de numérotage définies en fonction des *départements*, pour les services mobiles, seront supprimées, de sorte qu'aucune distinction ne sera établie entre les communications en fonction de considérations géographiques, c'est-à-dire entre les appels locaux et les appels longue distance nationaux.

La Zone mobile virtuelles'applique aux services publics de télécommunication suivants:

1) téléphonie mobile;

2) service de communication personnelle (PCS);

3) service multivoie à sélection automatique (interurbain numérique);

4) service mobile par satellite.

Communications internationales:

Les personnes appelant de l'étranger et souhaitant établir une communication avec un téléphone mobile au Pérou sont informées des modifications suivantes:

| Depuis l'étranger vers un téléphone mobile au Pérou | |
| --- | --- |
| Ancienne numérotation | Nouvelle numérotation (à partir du 4 septembre 2010) |
| 51 + indicatif interurbain + numéro de téléphone mobile | 51 + numéro de téléphone mobile |

En d'autres termes, il suffit de composer l'indicatif de pays du Pérou (51), suivi du numéro à neuf (9) chiffres du téléphone mobile avec lequel ils souhaitent établir une communication, partout dans le pays.

Communications nationales:

Pour appeler un téléphone mobile à l'intérieur du pays, depuis un téléphone fixe ou mobile ou depuis un publiphone, il suffit de composer le numéro à neuf (9) chiffres du téléphone mobile de l'abonné appelé (9YX XXX XXX).

Pour appeler un téléphone fixe depuis un téléphone mobile, il faut d'abord composer le 0, suivi de l'indicatif interurbain et du numéro du téléphone fixe de l'abonné appelé.

| Téléphone mobile vers téléphone mobile | | |
| --- | --- | --- |
| Ancienne numérotation | | Nouvelle numérotation (à partir du 4 septembre 2010) |
| Appel local | Appel national longue distance | Au niveau national |
| Numéro de téléphone mobile | 0 + indicatif interurbain+ numéro de téléphone mobile | Numéro de téléphone mobile |

| Téléphone fixe (privé ou public) vers téléphone mobile | | |
| --- | --- | --- |
| Ancienne numérotation | | Nouvelle numérotation (à partir du 4 septembre 2010) |
| Appel local | Appel national longue distance | Au niveau national |
| Numéro de téléphone mobile | 0 + indicatif interurbain + numéro de téléphone mobile | Numéro de téléphone mobile |

| Téléphone mobile vers téléphone fixe | | |
| --- | --- | --- |
| Ancienne numérotation | | Nouvelle numérotation (à partir du 4 septembre 2010) |
| Appel local | Appel national longue distance | Au niveau national |
| Numéro de téléphone fixe | 0 + indicatif interurbain + numéro de téléphone fixe | 0 + indicatif interurbain + numéro de téléphone fixe |

NOTE – Les procédures de numérotation entre téléphones fixes restent inchangées.

On trouvera plus de renseignements sur la Zone mobile virtuelle sur les sites suivants:

Ministerio de Transportes y Comunicaciones: www.mtc.gob.pe  
OSIPTEL: www.osiptel.gob.pe

Contact:

Ministerio de Transportes y Comunicaciones  
Dirección de Regulación y Asuntos Internacionales de Comunicaciones  
Jirón Zorritos No 1203   
LIMA 1   
Pérou  
Tél: +51 1 615 7800  
Fax: +51 1 615 7784  
URL: www.mtc.gob.pe

Communication du 3.XII.2009:

Le Ministerio de Transportes y Comunicaciones, Lima, annonce qu'en vertu de la Loi No 28999 – Loi sur la portabilité des numéros dans le services mobiles (Ley de Portabilidad Numérica en los Servicios Móviles), à partir du 1er janvier 2010 la portabilité des numéros entrera en vigueur pour les services publics mobiles.

On entend par portabilité des numéros le droit pour un abonné de conserver son numéro de téléphone mobile cellulaire, même s’il décide de changer d’opérateur de service mobile.

Pour tout complément d’information, veuillez consulter le site Web suivant:

[http://www.osiptel.gob.pe/WebSiteAjax/archivos/comunicaciones/portabilidad/portabilidad\_inicio.htm](http://www.ospitel.gob.pe/WebSiteAjax/archivos/comunicaciones/portabilidad/portabilidad_inicio.htm)

Contact:

Ministerio de Transportes y Comunicaciones

Dirección de Regulación y Asuntos Internacionales de Comunicaciones

Jirón Zorritos No 1203

LIMA 1

Pérou

Tél: +51 1 615 7800

Fax: +51 1 615 7784

[http: www.mtc.gob.pe](http://http:%09%09www.mtc.gob.pe)